

# LISTE DE CONTRÔLE POUR LA RÉÉVALUATION DES RISQUES COVID-19

La pandémie n'est pas terminée. Le taux de vaccination améliore la situation, mais nous devons toujours nous assurer que les employeurs prennent toutes les mesures raisonnables pour protéger le personnel en ce qui concerne la transmission de la COVID-19.

La présente liste de contrôle est conçue pour aider les lieux de travail à réfléchir à tous les aspects de la transmission de la COVID-19, y compris les dangers des aérosols et des variants préoccupants. C'est d'autant plus important que les variants préoccupants se transmettent plus facilement et peuvent parfois échapper à la couverture vaccinale.

Toute réponse « non » ou « s.o. » doit être notée et portée à l'attention du comité (mixte) de SST ou à la personne représentante en SST pour discussion en réunion.

Cette liste de contrôle est destinée à être utilisée avec le document [COVID-19 : Évaluation des risques d'aérosolisation](#) du SCFP.

## TRANSMISSION PAR AÉROSOL

Les considérations relatives à l'évaluation des risques peuvent et doivent changer au fil du temps, afin de répondre aux nouvelles informations.

L'employeur a l'obligation de se tenir au courant des informations disponibles publiquement et connues dans son secteur.

Pendant la pandémie, nous en avons appris davantage sur les modes de transmission de la COVID-19. [L'Agence de la santé publique du Canada](#) et les [Centres de contrôle et de prévention des maladies](#) soutiennent maintenant que les aérosols présentent un risque. Cela signifie qu'on peut être infecté en inhalant des aérosols ou des gouttelettes d'une personne infectée. Une personne infectée peut transmettre la COVID-19 en parlant, en chantant, en criant, en éternuant ou en toussant.

ÉVALUATION DES RISQUES : TRANSMISSION PAR AÉROSOL	Oui	Non	s.o.
L'évaluation des risques est-elle spécifique au lieu de travail ?			
L'évaluation des risques est-elle spécifique au travail effectué ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle des situations dans lesquelles une personne peut être amenée à travailler à <u>moins de deux mètres</u> d'une personne dont le statut COVID-19 et le statut vaccinal sont inconnus ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle des situations dans lesquelles une personne peut être amenée à travailler <u>pendant plus de quinze minutes</u> cumulatives (dans une même journée) avec une personne dont le statut COVID-19 et le statut vaccinal sont inconnus ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle des situations dans lesquelles une personne peut être amenée à travailler <u>avec plus de cinq personnes</u> dont le statut COVID-19 et le statut vaccinal sont inconnus ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle des situations dans lesquelles une personne peut être <u>exposée constamment</u> à des personnes dont le statut COVID-19 et le statut vaccinal sont inconnus ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle des situations dans lesquelles une personne peut être amenée à travailler <u>auprès d'une personne non masquée</u> dont le statut COVID-19 et le statut vaccinal sont inconnus ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle des situations dans lesquelles une personne peut être amenée à <u>travailler en espace clos</u> (là où il n'y a pas de ventilation adéquate) avec une personne dont le statut COVID-19 et le statut vaccinal sont inconnus ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle des situations dans lesquelles une personne peut être amenée à travailler auprès de personnes en mouvement dont le statut COVID-19 et le statut vaccinal sont inconnus ?			

## VARIANTS PRÉOCCUPANTS

[Les variants préoccupants](#) sont définis comme des souches de COVID-19 dotées de nouvelles fonctionnalités. Dans certains cas, les variants préoccupants changent :

- la vitesse de propagation de la maladie;
- la gravité de la maladie;
- l'efficacité des tests de dépistage du virus;
- l'efficacité des vaccins et des traitements.

Selon [les informations actuelles](#) de l'Agence de la santé publique du Canada, les variants Alpha et Delta sont au moins 50 pour cent plus transmissibles que le virus d'origine. Il est prouvé que le statut vaccinal à lui seul peut ne pas protéger tout le monde contre ces variants et d'autres variants potentiels.

ÉVALUATION DES RISQUES : VARIANTS PRÉOCCUPANTS	Oui	Non	s.o.
L'évaluation des risques envisage-t-elle de réviser les contrôles sur la base de nouveaux variants préoccupants ?			
Les mesures de contrôle ont-elles été révisées pour faire face aux risques accrus liés aux variants préoccupants ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle les risques accrus du variant Alpha (B.1.1.7) ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle les risques accrus du variant Delta (B.1.617.2) ?			
Le programme d'évaluation des risques prévoit-il un mode de communication des nouvelles informations concernant les variants au personnel ?			

## RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES DU SCFP

[Évaluations des risques d'aérosolisation](#)

[Liste de contrôle du système général de santé et de sécurité pour la COVID-19](#)

:kd/sep491